



# PLAN D'ACTIONS **2024-2027**

**GRANDIR  
ENSEMBLE**

**FÉDÉRÉ ASBL**

# FÉDÉRATION DES RÉGIES DES QUARTIERS ASBL FÉDÉRÉ ASBL

## PLANS D'ACTIONS

2024 - 2027

"GRANDIR ENSEMBLE"



### **Siège Social**

3/2, rue des Briqueteries - 7100 Saint-Vaast.

Enregistré au n° d'entreprise : 0743.836.382



# SOMMAIRE

**INTRODUCTION.....PAGE 1**

**PLAN "GRANDIR ENSEMBLE".....PAGE 3**

Relevé des différents axes et champs d'actions.

**AXE 1 ..... PAGE 5**

Relevés exhaustifs de l'axe 1 du plan, des objectifs stratégiques, opérationnels, indicateurs et indications.

**AXE 2 ..... PAGE 8**

Relevés exhaustifs de l'axe 2 du plan, des objectifs stratégiques, opérationnels, indicateurs et indications.

**AXE 3 ..... PAGE 10**

Relevés exhaustifs de l'axe 3 du plan, des objectifs stratégiques, opérationnels, indicateurs et indications.

**AXE 4 ..... PAGE 13**

Relevés exhaustifs de l'axe 4 du plan, des objectifs stratégiques, opérationnels, indicateurs et indications.

# FÉDÉRATION DES RÉGIES DES QUARTIERS ASBL

## FÉDÉRÉ ASBL

PLAN D'ACTIONS PLURIANNUEL "GRANDIR ENSEMBLE"

## INTRODUCTION

Le secteur des Régies des Quartiers est un acteur essentiel qui s'inscrit dans de très nombreuses politiques au bénéfice direct des publics les plus précarisés et les plus éloignés des politiques d'accès au logement, à l'emploi et d'accès à une vie de qualité.

Sans verser dans une forme d'angélisme, nous constatons, sur les territoires dans lesquels les actions des Régies des Quartiers qui bénéficient d'un soutien des acteurs locaux, une réelle diminution des incivilités, une amélioration drastique des processus d'insertion des publics, mais aussi un développement plus accru des engagements des habitants des quartiers le tout au travers d'une dynamique partenariale renforcée.

Les Régies des Quartiers peuvent se targuer d'avoir un rôle important en matière de développement social, culturel et citoyen au niveau des quartiers. Le tout dans une perspective qui permet d'identifier les réalités que rencontrent les différents publics qui transitent dans nos structures.

Le souhait, qui ne date pas d'hier, de voir naître une Fédération s'inscrit quant à lui dans une multitude de besoins propres aux Régies des Quartiers, mais également propre à de nombreuses structures de terrain, dans la nécessité de s'engager et **de grandir ensemble**.

Ces besoins se sont convertis en une série de missions qui ont été celles de la Fédération dès sa mise en place à la clôture de l'exercice 2020. Une mise en place comme une arrivée providentielle dans un contexte général emprunt à de nombreux défis.

De ce fait, le Plan d'actions 2020-2021, premier plan d'actions de la Fédération, adapté en 2020-2022 suite à la crise Covid, a été l'occasion pour la Fédération des Régies des Quartiers de répondre aux défis qui caractérisent la mise en place d'un organe représentant, promouvant, organisant et engageant les Régies des Quartiers de Wallonie.

Ce plan s'est vu être une base efficace dans l'élaboration et la structuration des premières lignes. Il a permis, notamment, d'affiner le regard que nous portions sur les missions originelles du modèle des Fédérations OFS telles qu'elles sont instituées à l'article 192/1 du Code Wallon de l'Habitat Durable. À savoir :

- Représenter ses membres auprès des instances politiques et institutionnelles ainsi qu'auprès du fonds, en y faisant entendre une voix concertée du secteur,
- Relayer les préoccupations de ses membres au sein des instances de concertation sociale,
- Organiser des formations au bénéfice de ses membres,
- Échanger des informations, de statistiques ou de bonnes pratiques entre ses membres, au sein de son secteur, avec les autres secteurs, avec des associations ou organisations similaires dans les régions ou communautés limitrophes ou dans d'autres pays.

Ces missions, bien qu'essentielles, ne furent pas suffisantes tant les travaux à initier et les besoins du terrain sont conséquents et s'inscrivent en parallèle des réalités des publics bénéficiaires.



À ces missions, se sont naturellement ajoutées celles qui représentent les actions du secteur et qui permettent d'accroître sa reconnaissance tout comme son développement.

Certaines d'entre elles s'inscrivent tout simplement en complément ou dans la continuité des missions reprises au Code. il s'agit notamment de :

- Promouvoir la visibilité des régies en renforçant, développant et promotionnant la philosophie du modèle.
- Émettre tout avis sur les matières et problématiques communes aux régies.
- Fédérer les plateformes régionales et instaurer des structures de concertation en lien avec les besoins et réalités des territoires.
- Promouvoir et développer des activités, actions et réalisations qui permettent de favoriser un travail de fond sur les thématiques en lien avec les prescrits de l'éducation permanente.
- Promouvoir et développer les actions, activités et réalisations en lien avec les prescrits de l'économie sociale dans une perspective de développement sectoriel.
- Promouvoir et développer les actions, activités et réalisations en lien avec les politiques de l'action sociale et de la cohésion sociale.
- Engager l'ensemble de ces développements dans des perspectives de Transition Juste.

Ce plan "**Grandir Ensemble**" est donc un plan d'actions pluriannuel dans lequel nous souhaitons initier une réelle prise en compte du secteur dans l'ensemble des politiques dans lesquelles les Régies des Quartiers s'investissent au quotidien. Un souhait qui doit s'inscrire dans des perspectives en faveur des publics et des actions que nous instituons au profit de ces derniers.

Fort aujourd'hui de 71 Services d'Activités Citoyennes, de plus de 255 membres du personnel, d'une moyenne annuelle de plus de 1.200 stagiaires et de plus de 87.500 bénéficiaires distincts, les Régies des Quartiers peuvent se targuer d'être investies profondément dans des mécanismes, projets, activités et engagements au bénéfice de tous et surtout en soutien à ceux qui rencontrent des difficultés particulières dans la société.

Ce plan est issu donc d'une démarche évaluative engagée dès le début de vie de la Fédération avec pour dernier moment clé, une journée d'actions et de réflexions à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire du secteur. Ceci ayant conduit à définir encore plus profondément les valeurs et l'idéologie que nous souhaitons voir apparaître dans les objectifs stratégiques et opérationnels identifiés.

Dans ce cadre, il est important de pouvoir aussi remercier ceux qui participent et ont participé en nourrissant l'élaboration de ce plan "**Grandir Ensemble**". Ses parties prenantes, administrateurs, institutions fondatrices, membres du personnel, institutions et organismes partenaires et bien évidemment les habitants des quartiers qui apportent une énergie en phase avec la réalité des quartiers et les besoins qui en découlent.

Un plan à suivre, d'une durée de 48 mois, qui se veut tout bonnement être une direction pour le travail du quotidien et un outil d'identification des réalités mobilisatrices au bénéfice des Régies des Quartiers.

**Grandir ensemble** n'étant pas exclusivement qu'une note de travail, il se veut être un leitmotiv clair et engageant pour les Régies des Quartiers.



# PLAN GRANDIR ENSEMBLE

## AXE 1

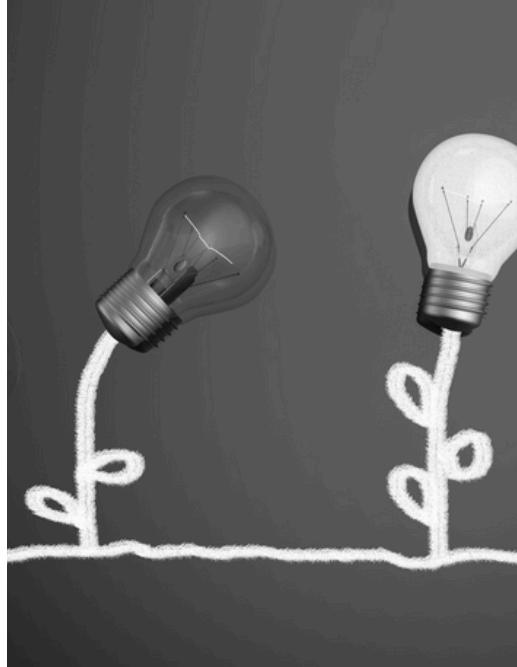
REPRÉSENTER,  
DÉFENDRE ET  
RELAYER LES  
PRÉOCCUPATIONS  
DES MEMBRES.

1. Poursuivre la représentation des membres au sein de toutes les instances en lien de près ou de loin avec les thématiques des Régies des Quartiers.
2. Poursuivre le développement d'un cadastre reprenant l'ensemble des actions, engagements, points d'identifications et besoins des Régies des Quartiers.
3. Émettre tout avis sur les matières et problématiques des Régies des Quartiers.
4. Promouvoir la visibilité et le développement des outils conduisant à la mise en avant des actions des Régies.
5. Renforcer, développer et promouvoir la philosophie et le modèle des Régies des Quartiers wallonnes.

## AXE 2

OPÉRER L'ÉCHANGE  
D'INFORMATIONS ET  
DES BONNES  
PRATIQUES ENTRE  
LES MEMBRES.

1. Engager les démarches qui visent au développement d'un outil de recensement des données permettant d'évaluer, d'accompagner et de soutenir le secteur et les membres.
2. Veiller au développement d'outils de soutien permettant d'identifier les champs d'actions et la portée des actions et projets des membres.
3. Participer à tous les niveaux à l'élaboration et la réalisation de la politique du logement en s'investissant auprès de tous les acteurs et au sein de toutes les instances.
4. Soutenir le développement d'une veille structurée et poursuivre la veille réglementaire, normative, juridique et émettre des notes et avis au profit des membres et du secteur.



1. Favoriser le développement d'actions et de projets communs au secteur et aux membres.
2. Engager et promouvoir les actions qui conduisent à reconnaître les actions et engagements des membres et du secteur.
3. Identifier et assurer le développement pouvant accroître la mise en place d'actions multipartenariales.
4. Engager le secteur dans des démarches promouvant les engagements internationaux et la reconnaissance du modèle des Régies des Quartiers wallonnes.
5. Engager le secteur dans des perspectives en lien avec l'économie sociale, l'action sociale, la cohésion ou tout autre action réalisée par les Régies des Quartiers.

ENGAGER LES  
MEMBRES ET LE  
DÉVELOPPEMENT DU  
SECTEUR EN Y  
INTÉGRANT UNE  
VISION MULTI-  
PARTENARIALE.

## AXE 3

1. Promouvoir la formation continue des professionnels du secteur dans des perspectives engagées et en phase avec les minima européens.
2. Déterminer les priorités des membres en matière de formation continue des professionnels.
3. Soutenir les actions initiées au niveau des plateformes pour la mise en place de formation continue.
4. Engager les démarches qui soutiennent l'implémentation des prescrits en lien avec l'éducation permanente sur les aspects collectifs de la Fédération (axe 2 et axe 3).
5. Accompagner les membres dans l'implémentation des prescrits en lien avec l'éducation permanente sur des aspects en lien avec leurs actions (axe 1 et axe 4).

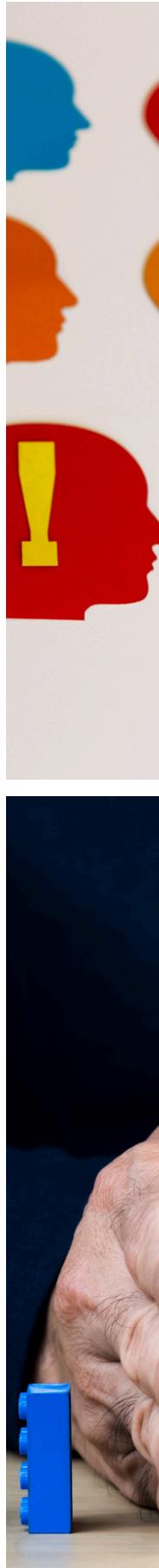
ORGANISER LA  
FORMATION  
CONTINUE DES  
MEMBRES ET DU  
SECTEUR.

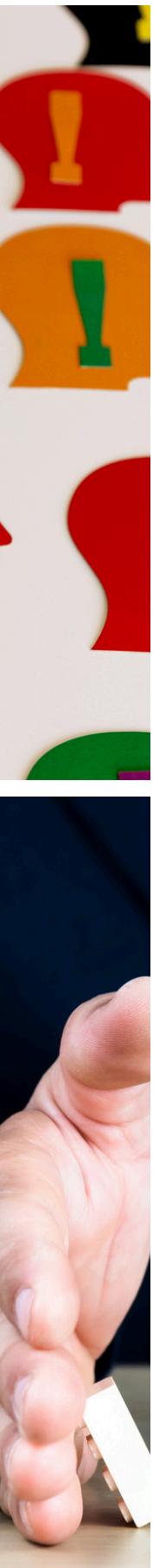
## AXE 4

## OBJECTIF OPERATIONNEL N°1 : REPRÉSENTER, DÉFENDRE ET RELAYER LES PRÉOCCUPATIONS DES MEMBRES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PROJETS / ACTIONS	INDICATEUR(S)
-------------------------	-------------------	---------------

- 1.Poursuivre la représentation des membres au sein de toutes les instances en lien de près ou de loin avec les thématiques des Régies des Quartiers.
- Au niveau des structures de représentation où le secteur est déjà représenté par FédéRé :
- Poursuivre le rôle de représentant en organisant la concertation des forces vives existantes au sein du secteur.
  - Poursuivre le développement de la présence et la professionnalisation des avis émis par le secteur au sein des instances.
  - Soutenir le déploiement des thématiques en lien avec les dispositifs qui sont développés par le secteur.
  - Engager une meilleure répartition des représentations afin de favoriser un équilibre entre moyen/temps plus juste.
- Au niveau des structures de représentation où le secteur n'est pas encore représenté par FédéRé :
- Poursuivre l'identification des cénacles au sein desquels devrait être représenté le secteur.
  - Engager les démarches afin de favoriser la présence du secteur au sein de ces cénacles.
  - Accroître la reconnaissance des pairs sur les politiques, champs d'actions et auprès des publics qui bénéficient, déjà, des actions mises en place par les Régies des Quartiers.
  - S'investir dans des processus engagés favorisant la présence au sein des structures apportant un réel intérêt pour les politiques investies par les Régies des Quartiers.
- Au niveau des structures institutionnelles ou des administrations :
- Favoriser le développement des liens avec le cabinet de tutelle et la mise en place d'un travail de concertation OFS-CABINET.
  - Poursuivre les démarches visant à investir le secteur dans des processus favorisant l'engagement auprès des administrations en lien avec les champs d'actions des Régies des Quartiers.



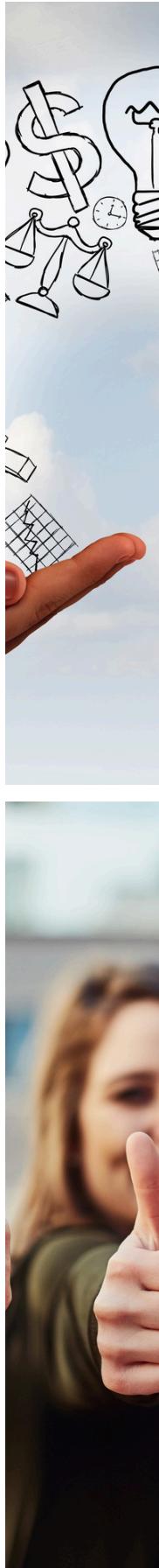


## 2. Poursuivre le développement d'un cadastre reprenant l'ensemble des actions, points d'engagements, d'identifications et besoins des Régies des Quartiers.

- Définir l'outil ou le moyen le plus adapté permettant l'établissement d'un cadastre fonctionnel, complet et accessible à toutes les Régies des Quartiers membres.
- Identifier toutes les données utiles permettant d'accompagner le développement du secteur, la veille sectoriel et la mise en place de projets communs.
- Optimiser les moyens permettant les transferts de données et rendre plus opérationnel l'usage de ces dernières.
- Accompagner la veille et l'identification des évolutions relatives aux données obtenues et disponibles.
- Accroître l'usage de ces dernières dans des perspectives visant à faire évoluer le modèle des Régies des Quartiers.
- Permettre à des instances, des chercheurs ou tout autre structure ou acteur de bénéficier des données dans une perspective de recherche ou d'analyse.

## 3. Émettre tout avis sur les matières et problématiques du secteur des Régies des Quartiers.

- Dans une perspective visant à favoriser le déploiement, l'écoute et la compréhension du modèle des Régies des Quartiers :
- Emettre des avis et des propositions au travers de notes, documents, d'interventions, d'événements ou d'échanges.
  - Emettre des avis et des propositions au travers de notes, documents, qui opèrent des missions de services publics en lien avec les actions des Régies des Quartiers ou tout autre structure ou acteur.
  - Accroître le développement des avis qui sont rédigés sur les actions, projets et thématiques du secteur.
  - Optimiser les moyens visant à construire des avis et à en faire la promotion tout en veillant à un usage juste du temps.
  - Accroître l'usage de ces dernières dans des perspectives visant à faire évoluer le modèle des Régies des Quartiers.
  - Permettre à des instances, des chercheurs ou tout autre structure ou acteur de bénéficier des données dans une perspective de recherche ou d'analyse.



#### **4. Promouvoir la visibilité et le développement des outils conduisant à la mise en avant des actions des Régies des Quartiers.**

Poursuivre la formalisation et la mise en place d'un plan stratégique communication :

- Poursuivre l'identification des besoins permettant au secteur d'être davantage connu des instances et administrations, mais aussi du grand public.

Poursuivre l'identification des actions réalisées par les membres et accroître la mise en place de critères minima favorisant le développement d'un référencement et d'une image commune du secteur.

- Dans toutes les actions, veiller à étudier les contextes, à analyser les systèmes de communications les plus adaptés et à définir les modalités d'actions les plus justes et efficientes.
- Développer les mécanismes qui favorise le développement d'une image de marque, d'une notoriété et réputation en terme, de communication.

#### **5. Renforcer, développer et promouvoir la philosophie et le modèle des Régies des Quartiers.**

- Accroître l'investissement des membres du secteur dans des perspectives garantissant la mise en avant des spécificités et du modèle par des outils accessibles à tous.
- Accompagner le développement des liens pouvant exister entre les Régies et les acteurs de l'enseignement supérieur dans une vision permettant l'accroissement des partenariats win-win.
- Intégrer le modèle dans toutes les politiques impactant le travail du secteur des Régies des Quartiers.
- Accroître les engagements favorisant l'identification des Régies des Quartiers comme opérateurs actifs sur les thématiques de la transition juste.

- Missions de FédérÉ réalisées ou en travail.
- Evaluation du degré de mise en œuvre.

- Missions de FédérÉ réalisées ou en travail.
- Evaluation du degré de mise en œuvre.



## OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2 : OPÉRER L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET DES BONNES PRATIQUES ENTRE LES MEMBRES

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

#### PROJETS / ACTIONS

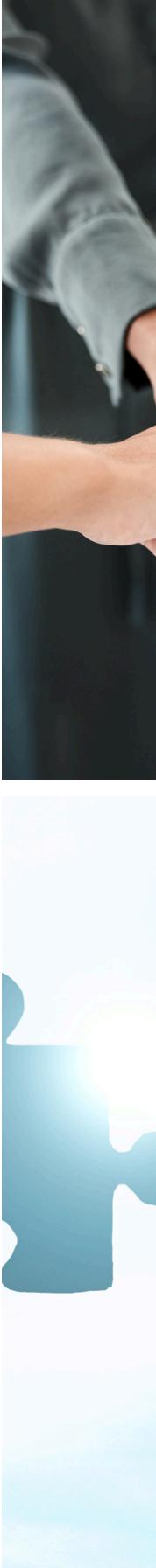
#### INDICATEUR(S)

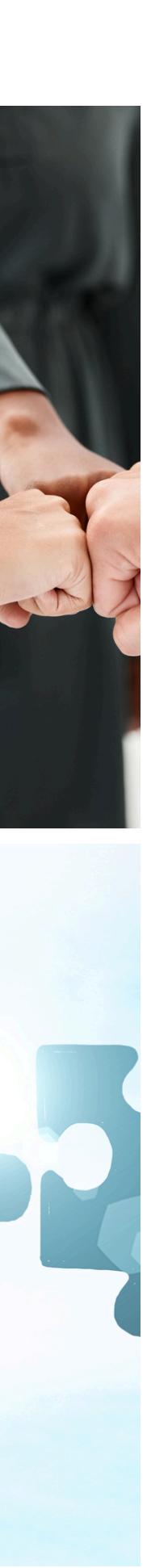
- | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS   | PROJETS / ACTIONS   | INDICATEUR(S)  |
|---|---|--|
| <b>1. Engager les démarches qui visent au développement d'un outil de recensement des données permettant d'évaluer, d'accompagner et de soutenir le secteur et les membres.</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>Mettre en place ou accompagner la mise en place des structures qui permettront le développement d'un outil adapté aux réalités des Régies et qui permettra de faire évoluer le secteur dans des démarches d'évaluation, d'accompagnement et de soutien.</li><li>Définir l'outil le plus adapté permettant la réalisation de ces objectifs.</li><li>Identifier les données déjà traitées, conservées et établir les perspectives d'usage de ces dernières.</li><li>Optimaliser l'outil afin de le rendre ergonomique, exploitable et accessible pour tous.</li><li>Faire évoluer l'outil avec l'évolution du secteur.</li></ul>  | <ul style="list-style-type: none"><li>Missions de FédéRé - Rôle d'une Fédération.</li><li>Evaluation du degré de mise en oeuvre.</li><li>Coopération entre FédéRé et les instances de tutelles ou administrations.</li><li>Respect des règlementations en vigueur sur le partage des données.</li><li>Nombre de processus et de données établis.</li></ul>       |
| <b>2. Veiller au développement d'outils de soutien permettant d'identifier les champs d'actions et la portée des actions et projets des membres.</b>                            | <ul style="list-style-type: none"><li>Identifier les thématiques les plus pertinentes sur lesquelles travailler afin de développer des outils adaptés et utiles.</li><li>Engager les membres dans des processus permettant le développement de ces outils conjoints et évolutifs dans l'ensemble des champs de travail des Régies des Quartiers.</li><li>Définir les processus les plus adaptés pour développer ces projets.</li><li>Optimaliser les démarches afin de pouvoir les évaluer et de pouvoir les faire évoluer.</li><li>Accroître l'expertise du secteur afin de favoriser les référencements sur le développement de processus et d'outils en lien avec l'accompagnement des publics des Régies des Quartiers.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>Missions de FédéRé réalisées ou en travail.</li><li>Evaluation du degré de mise en œuvre.</li><li>Coopération entre FédéRé et les partenaires actifs sur les mêmes publics et thématiques.</li><li>Nombre de processus et de de contenus établis.</li><li>Volume de créations de contenu et d'avis à identifier.</li></ul> |

### **3. Participer à tous les niveaux à l'élaboration et la réalisation de la politique du logement en s'investissant auprès de tous les acteurs et au sein de toutes les instances.**

- Poursuivre l'inscription du secteur dans les démarches visant au développement des missions et actions en lien avec les prescrits du logement (insertion par le logement, pédagogie de l'habiter, etc.)
- Accompagner la reconnaissance du secteur en tant qu'opérateur actif sur les thématiques en lien avec le logement et accompagner le développement de ces engagements.
- Développer des partenariats institutionnels et associatifs visant à l'accroissement de ces reconnaissances.

- Missions de FédérE réalisées ou en travail.
- Evaluation du degré de mise en œuvre.
- Coopération entre FédérE et les instances de tutelles ou administrations ou partenaires.
- Nombre de processus et de données établi.
- Missions de FédérE réalisées ou en travail.
- Evaluation du degré de mise en œuvre.
- Volume de créations de contenu et d'avis à identifier.
- Procédures d'analyse et d'évaluation via des outils (PESTEL - SWOT).
- Missions de FédérE réalisées ou en travail.
- Evaluation du degré de mise en œuvre.
- Apporter son concours au développement de cette veille au sein des secteurs dans lesquels les Régies des Quartiers s'investissent.
- Poursuivre la mise en place de processus favorisant le partage et la veille sectorielle afin d'évaluer et d'analyser les évolutions de l'environnement du secteur, mais aussi les aspects macros.
- Engager le secteur sur un modèle en évolution et en évaluation constante.
- Permettre au secteur de s'identifier comme actif dans les champs des projets étiquetées comme relevant de la Transition Juste.





## OBJECTIF OPERATIONNEL N°3 : ENGAGER LES MEMBRES ET LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR EN Y INTÉGRANT UNE VISION MULTI-PARTENARIALE

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

#### PROJETS / ACTIONS

#### INDICATEUR(S)

##### 1. Favoriser le développement d'actions et de projets communs au secteur et aux membres.

- Poursuivre les actions mises en place par FédéRé pour développer des projets et actions communs aux membres et au secteur :
- Poursuivre l'intégration du secteur dans les appels à projets qui mettent en valeur les lignes d'actions des Régies des Quartiers dans les Quartiers.
- Accroître la reconnaissance du secteur comme secteur clé en contact avec des publics rencontrant des situations comportant le cumul de plusieurs problématiques.
- Favoriser les recherches de financement permettant l'exercice des missions connexes des Régies des Quartiers.

- Missions de FédéRé réalisées ou en travail.
- Evaluation du degré de mise en œuvre.
- Nombre de processus et de données établis.
- Nombre de projet, temps et moyens à allouer.
- Gains et pertes à évaluer.

Accroître les actions et engagements favorisant les nouveaux axes de reconnaissance, mais également les axes non reconnus dans lesquels les Régies des Quartiers s'investissent déjà:

- Développer de nouveaux projets et de nouvelles actions dans les champs des reconnaissances de l'Education permanente, de l'action sociale, la cohésion sociale et l'économie sociale et solidaire.

##### 2. Engager et promouvoir les actions qui conduisent à reconnaître les actions et engagements des membres et du secteur.

- Evaluation du degré de mise en œuvre.
- Nombre de processus et de de contenus établis.
- Volume de créations de contenu et d'avis à identifier.

- Développer les échanges et analyser les opportunités existantes.
- Consolider les actions non reconnues et favoriser leur développement.

<p><b>3. Identifier et assurer les développements pouvant accroître la mise en place d'actions multipartenariales.</b></p>	<p>Poursuivre les actions initiées avec les partenaires sur les différentes thématiques dans lesquelles s'investissent le secteur et la Fédération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la tenue d'échange, de concertation et de projets favorisant le partenariat ou le développement de partenariats avec des acteurs actifs sur les thématiques du logement, de l'emploi et de l'insertion des publics.</li> <li>• Engager les perspectives qui permettent d'inscrire plus profondément le secteur des Régies des Quartiers dans les gîtons du des politiques du logement.</li> </ul>	<p>Engager le secteur dans des démarches favorisant le partenariat avec des opérateurs actifs sur les thématiques du logement, de l'emploi et de l'insertion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les partenariats avec des opérateurs nouveaux.</li> <li>• Initier la mise en place d'actions développant les approches et modèles mis en place en Régie et le développement d'outils et de méthodes de travail en lien avec les opérations relatives aux thématiques du secteur.</li> <li>• Favoriser le développement d'une expertise du secteur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Missions de FédéRé réalisées ou en travail.</li> <li>• Evaluation du degré de mise en oeuvre.</li> <li>• Volume de créations de contenu et d'avis à identifier.</li> <li>• Missions de FédéRé réalisées ou en travail.</li> <li>• Evaluation du degré de mise en oeuvre.</li> <li>• Volume de créations de contenu et d'avis à identifier.</li> <li>• Identification des structures et/ou mécanismes et/ou procédures qui favoriseront la création et le développement.</li> </ul>
		<p><b>4. Engager le secteur dans des démarches promouvant les engagements internationaux et la reconnaissance du modèle des Régies des Quartiers wallonnes.</b></p>	





Favoriser le développement de partenariat et de projets communs européens via des appels privés et/ou publics :

- Initier le développement de projet avec d'autres opérateurs européens sous le couvert des financements disponibles auprès de l'Union Européenne.
- Initier le développement de projets avec d'autres opérateurs au niveau européen sous le couvert de financements associatifs ou non-gouvernementaux ou privés.

## 5. Engager le secteur dans des perspectives en lien avec l'économie sociale, la cohésion sociale ou tout autre champ des actions des Régies des Quartiers.

- Poursuivre les actions initiées par le secteur pour inscrire ce dernier dans des perspectives en lien avec les thématiques de l'action sociale, la cohésion sociale, etc.
- Poursuivre les engagements visant à la reconnaissance des membres et de la Fédération dans les préscrits en lien avec l'économie sociale.
  - Poursuivre les engagements visant à la reconnaissance de la Fédération dans les prescrits en lien avec l'éducation permanente.
  - Poursuivre l'identification des actions initiées par les membres dans les prescrits en lien avec l'action sociale et la cohésion sociale.
- Engager les démarches favorisant le développement de nouveaux prescrits ou la reconnaissance dans des prescrits dans lesquels s'investissent déjà les membres :
- Engager les démarches favorisant la reconnaissance des membres actifs sur des thématiques et actions en lien avec l'éducation permanente.
  - Initier les démarches qui permettront aux membres qui sont actifs sur les thématiques et actions en lien avec l'action sociale et la cohésion sociale de bénéficier de moyens complémentaires.
  - Engager les démarches qui favoriseront l'intégration du secteur dans des perspectives liées au non-marchand.
- Engager les démarches et inscrire le secteur dans le développement d'une vision d'économie sociale et solidaire.
- Accompagner l'émergence d'un cadre relatif à la Transition Juste au sein du secteur et en Wallonie.

## OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°4 : ORGANISER LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES ET DU SECTEUR.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PROJETS / ACTIONS	INDICATEUR(S)
<b>1.Promouvoir la formation continue des professionnels du secteur dans les perspectives des stratégies européennes.</b>	<p>Poursuivre les actions et démarches engagées par la Fédération dans une perspective de formation continue des professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre l'identification des attentes et besoins des acteurs sur le terrain dans les démarches de formation continue.</li> <li>Identifier les actions déjà mises en place et les opérateurs susceptibles d'impacter positivement le développement d'une formation continue de qualité et qui correspond aux réalités et attentes des professionnels sur le terrain.</li> </ul> <p>Engager les structures dans l'accroissement des actions de formation continue pour les professionnels du secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>S'engager dans les perspectives européennes 2030 relatives au taux et à la qualité des formations suivies pour les professionnels.</li> <li>Accroître le développement de profils plus ancrés et polyvalents dans les structures membres afin de garantir des accompagnements toujours plus qualitatifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Missions de FédéRé réalisées ou en travail.</li> <li>Demande déjà formulée par FédéRé.</li> <li>Structures de concertations mises en place ou en cours de mise en place.</li> <li>Evaluation du degré de mise en oeuvre.</li> <li>Référentiel ou relevé des instances existantes et en lien avec les missions du secteur.</li> <li>Coopération entre le secteur et des acteurs actifs sur une ou plusieurs mission(s) similaire(s).</li> </ul>
<b>2. Déterminer les priorités des membres en matière de formation continue des professionnels.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre la mise en place de structure et la concertation visant à définir les besoins et réalités du terrain en matière de formation continue.</li> <li>Agir en fonction des attentes pour définir les priorités et veiller à optimiser la mise en place de formation et à trouver les moyens via des reconnaissances tierces.</li> <li>Edifier une académie de formation en phase avec les besoins et réalités du terrain.</li> <li>Allouer les moyens suffisants pour la structuration de l'académie et pour la construction du portefeuille de formation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Missions de FédéRé en cours ou en travail.</li> <li>Structures de concertations mises en place ou en cours.</li> <li>Evaluation des acteurs existants et impactant</li> <li>Evaluation du degré de mise en œuvre.</li> <li>Volume à identifier, structurer et optimiser.</li> </ul>





### **3. Soutenir les actions initiées au niveau des plateformes pour la mise en place de formation continue.**

- Inscrire les actions en lien avec la formation continue des professionnels dans le fonctionnement des plateformes instituées.
- Donner les moyens suffisants et le cadre d'exécution aux plateformes sur les matières, actions et développement en lien avec la formation continue.
- Défendre une optimisation des ressources (moyens, temps, etc.)

- Missions statutaires de Féderé réalisées ou en travail.
- Evaluation du degré de mise en œuvre.
- Volume de créations de contenu à identifier.
- Développement des engagements et des mandats.

### **4. Engager les démarches qui soutiennent l'implémentation des préscrits en lien avec l'éducation permanente sur les aspects collectifs de la Fédération (axe 2 et axe 3).**

- Identifier toutes les actions en lien avec les prescrits de l'axe 2 (formation de formateurs, animateurs et acteurs associatifs) et 3 (Production d'études, d'analyses et de services) qui requièrent des appuis spécifiques pour la formation continue des professionnels avec un approfondissement des démarches en lien avec l'axe 2.
- Pursuivre le développement des démarches en lien avec les prescrits de l'éducation permanente au sein de la Fédération et dans ses actions.
- Favoriser le développement de l'axe 2 et l'axe 3 dans les actions de la Fédération.

- Evaluation du degré de mise en œuvre.
- Volume de créations et contenus à identifier.
- Développement des engagements et des champs d'actions.
- Accroissement des démarches évaluatives et de la théorisation du modèle.

### **5. Accompagner les membres dans l'implémentation des préscrits en lien avec l'éducation permanente sur des aspects en lien avec leurs actions (axe 1 et axe 4).**

- Identifier toutes les actions en lien avec les prescrits de l'axe 1 (Participation, éducation et formations citoyennes) et 4 (Sensibilisation et information) qui requièrent des appuis spécifiques pour la formation continue des professionnels avec un approfondissement des démarches en lien avec l'axe 1.
- Pursuivre le développement des démarches en lien avec les prescrits de l'éducation permanente au sein des Régies des Quartiers membres.
- Favoriser le développement de l'axe 1 et l'axe 4 dans les actions des Régies des Quartiers.

- Evaluation du degré de mise en œuvre.
- Volume de créations et contenus à identifier.
- Développement des engagements et des champs d'actions.
- Accroissement des démarches évaluatives et de la théorisation du modèle.



# FÉDÉRATION DES RÉGIES DES QUARTIERS ASBL FÉDÉRÉ ASBL

## PLAN D'ACTIONS 2024-2027

Présentés et approuvés lors de l'Organe d'Administration du 06/11/2024 et présenté à l'Assemblée Générale du 06/12/2023

**Éditeur Responsable :** Frédéric HALLEZ, Président.

**Conception graphique, écriture et réalisation :** M. Mourad OUAHMED, Coordinateur de FédéRé ASBL.

**Siège Social :** 3/2, rue des Briqueteries - 7100 Saint-Vaast.  
[www.federe.be](http://www.federe.be)

Enregistré au n° d'entreprise : 0743.836.382

© Fédération des Régies des Quartiers de Wallonie ASBL.





# FÉDÉRATION DES RÉGIES DES QUARTIERS DE WALLONIE ASBL

